

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Trajectoires et Origines – TeO

Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : Tous les dix ans

Demandeurs : La Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et l'Institut national des études démographiques (Ined).

Au cours de sa réunion du 29 novembre 2016, la commission « Démographie et Questions sociales » a examiné le projet d'enquête Trajectoires et Origines – TeO 2^e édition.

A la suite de l'enquête TeO réalisée par l'Insee et l'Ined en 2008-2009, TeO 2 s'intéresse à l'articulation entre l'origine et les autres catégories de distinction dans la société française (genre, classe sociale, âge, quartier, etc.) afin d'analyser les processus d'intégration, de discrimination et de construction identitaire concernant toute la population dans la société française. La nouvelle enquête poursuivra les mêmes objectifs que celle de 2008-2009 et en reprendra les principaux modules. Un des enjeux essentiels de cette nouvelle enquête est de mettre à jour les données produites par la précédente. Aussi la continuité du questionnaire sera-t-elle privilégiée.

Dans un contexte social qui a évolué depuis 2008, la demande pour la réalisation d'une nouvelle édition de l'enquête est très forte. Une mise à jour des résultats dix ans plus tard est très attendue. Il est en effet particulièrement nécessaire d'alimenter en données objectives le débat public au sein duquel les thèmes de l'immigration et de la diversité de la population n'ont pas perdu leur place centrale.

En 2010, le rapport du Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD) recommandait la réalisation d'une enquête, renouvelée périodiquement, dédiée à l'étude des discriminations et des inégalités (recommandation R22). Par ailleurs, le groupe de travail du CNIS sur la rénovation du questionnaire du Recensement, recommandait des enquêtes associées pour traiter de sujets comme celui des discriminations, plutôt que d'ajouter des questions sur la nationalité ou le pays de naissance des parents dans le bulletin individuel.

Le souhait de renouveler l'enquête TeO a été exprimé au cours de la réunion de la commission « démographie et questions sociales » du CNIS d'octobre 2015, ainsi que par le Défenseur des droits lors de la conférence de presse de présentation des résultats de la première enquête en janvier 2016.

L'enquête TeO 2 présente des particularités par rapport aux dispositifs d'enquêtes existants (notamment l'enquête sur la Famille et les Logements, EFL ; l'enquête Emploi en continu ; l'enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie, SRCV ; ou encore l'Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants, ELIPA). D'une part, elle couvre une variété très large de thèmes, dont celui spécifique des discriminations ; d'autre part, elle sur-échantillonne les populations immigrées et leurs descendants et son mode d'échantillonnage unique des enfants d'immigrés est particulièrement adapté à l'étude de cette population afin de distinguer les différents pays ou groupes de pays d'origine. La première enquête a en effet validé cette approche et bien montré la diversité des situations selon les pays d'origine. Enfin, l'enquête TeO 2 a pour population-cible l'ensemble des immigrés et des enfants d'immigrés, et ce, quelle que soit leur durée de résidence en France.

Comme la première édition, le questionnaire TeO 2 comprendra des éléments rétrospectifs (trajectoires scolaires, professionnelles, familiales et résidentielles). Le recueil des éléments constitutifs de l'origine, aussi bien géographique que sociale, culturelle ou résidentielle fera l'objet d'une attention particulière. Les principaux thèmes seront :

- l'environnement familial et social (entourage familial, histoire matrimoniale, relations sociales) ;
- l'accès aux différentes ressources de la vie sociale (éducation, logement, emploi, santé, vie citoyenne) ;
- et les différentes dimensions des origines et appartenances culturelles (lien avec le pays d'origine, religion, langues, image de soi et regard des autres).

Le thème des discriminations sera abordé de façon transversale dans différents modules.

Pour TeO2, la maîtrise d'ouvrage s'interroge sur l'opportunité d'introduire dans le questionnaire des questions visant à identifier les personnes de la « 3^e génération »¹. A cet égard, deux voies sont envisageables : poser des questions sur le sentiment d'appartenance à une minorité visible ou bien poser des questions aux personnes sur leurs quatre grands-parents (nationalité à la naissance, lieu de naissance) et leurs parents (lieu de naissance).

TeO 2 enquêtera des personnes âgées de 18 à 49 ans ou 59 ans résidant en logements ordinaires en France métropolitaine. Pour les DOM, il existe un dispositif d'enquêtes qui leur est propre « Migrations, famille et vieillissement » (MFV) sur des sujets très proches, notamment des trajectoires sociales et des discriminations. Le nombre de répondants visé est de 23 000 personnes. La base de sondage et le mode d'échantillonnage seront similaires à ceux de la première édition.

La collecte est prévue en face-à-face par des enquêteurs de l'Insee. La durée moyenne d'interrogation ne devrait pas excéder soixante minutes. Des interprètes pourraient être mobilisés pour permettre la réalisation d'entretiens avec des enquêtés ne s'exprimant pas ou difficilement en français, et selon un protocole déjà mis en place pour TeO 1.

Plusieurs comités constituent les instances de concertation : un groupe de conception (responsables scientifiques de l'enquête à l'Ined ainsi que chercheurs venant de différentes institutions ou administrations) chargé de la révision du questionnaire et de l'exploitation de l'enquête ; un comité de pilotage qui s'assure du respect des objectifs de l'enquête, suit l'avancement des phases de préparation et de réalisation et arbitre (présidé par la directrice de la DSDS) ; un conseil scientifique, instance de consultation dont l'avis peut être sollicité en cas de difficulté (présidé par la directrice de l'Ined) ; un comité des financeurs (co-présidé par l'Ined et l'Insee) ; et enfin, un comité de suivi chargé du suivi opérationnel et de l'exécution du calendrier.

Les premiers résultats sont prévus au deuxième trimestre 2021 en même temps que la mise à disposition des bases de données anonymisées sur le réseau Quetelet. Des publications plus approfondies ainsi que l'organisation de journées d'études sont ensuite envisagées à partir de mi 2022.

Le Président, après avoir entendu la commission, accorde un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête très riche et utile dans le paysage de la statistique publique. L'opportunité est délivrée pour les années 2019 et 2020.

Toutefois, la commission a exprimé des réserves concernant l'introduction de nouvelles questions sur le sujet sensible des minorités visibles, notamment pour le repérage de la troisième génération, et recommande une grande prudence sur ces questions. Il est demandé de ne pas introduire de questionnements sur les minorités visibles. Sur la question de la troisième génération, il est demandé aux producteurs d'explicitier les finalités de ce repérage dans le dossier de demande d'avis de conformité.

¹Une personne appartient à la 3^e génération si elle a au moins un grand parent immigré (né de nationalité étrangère à l'étranger).